

Sommaire

La protection des emplois de la famille

Mot de la Présidence	p.03	Les emplois de la famille en chiffres	p.10
Mot de la Direction Générale	p.04	- <i>L'emploi familial résiste</i>	p.10
Les valeurs du Groupe IRCEM	p.05	- <i>Les réductions d'impôt favorisent la lutte contre le travail non déclaré</i>	p.13
Organisation du Groupe IRCEM	p.06	Les faits marquants 2009	p.14
- <i>Le Conseil d'administration</i>	p.06	- <i>Le Bus IRCEM : la tournée 2009</i>	p.14
- <i>Le Comité de direction</i>	p.07	- <i>Le Groupe IRCEM à la rencontre et à l'écoute de ses clients</i>	p.16
- <i>Les clients du Groupe IRCEM</i>	p.08	- <i>IRCEM Retraite</i>	p.18
		- <i>IRCEM Prévoyance</i>	p.20
		- <i>IRCEM Mutuelle</i>	p.22

Mot de la Présidence



**L'amélioration de
la protection sociale des
salariés du secteur
des emplois de la famille et
des services à la personne,
une réalité en 2010.**

En 2009, l'IRCEM prévoyance a obtenu le renouvellement du mandat de gestion de l'accord de prévoyance des assistants maternels du particulier employeur dans le cadre de la désignation quinquennale. Grâce aux résultats engendrés par cet accord, les garanties sont améliorées.

La Commission Paritaire a signé un avenant à effet au 1^{er} Juillet 2010. Il ajoute les éléments suivants à l'accord de prévoyance des assistants maternels :

- Une couverture en cas de décès par une rente éducation qui sera versée aux enfants et qui est croissante avec l'âge.
- Une couverture en cas de maladie redoutée. Elle prévoit le versement de 3 mois de salaire lors du diagnostic d'une maladie redoutée et permet ainsi de faire face aux coûts.
- Le maintien des garanties pendant 4 mois en cas de suspension ou rupture de contrat, en cas de déménagement de l'assistant maternel, sinistre de logement, décès de la fratrie gardée, décès employeur.
- Une amélioration des garanties incapacité et invalidité qui permet de garantir le maintien de salaire en cas d'arrêt de travail.

Par ailleurs, dans un objectif de mieux nous faire connaître, nous lançons une campagne radio nationale sur les ondes de RTL et France Bleu qui suivra la tournée du Bus IRCEM et qui orientera vers notre site www.ircem.com.

France GROLIN
Présidente

Monique POTELET
Vice-Présidente

Mot de la Direction Générale



Le Groupe IRCEM est reconnu pour la qualité de service et l'étendue de son offre. C'est un Groupe agile au réseau étendu qui conforte sa position de leader dans la protection sociale durable à destination des services à la personne.

En 2009, le Groupe IRCEM a intensifié la communication à destination de ses clients. En effet, les publications adressées aux salariés des emplois de la famille sont devenues semestrielles.

La participation aux salons des services à la personne ainsi que les quarante villes étapes de la seconde tournée du Bus IRCEM participent non seulement à l'information de nos clients mais aussi à la notoriété du Groupe auprès de ces derniers et des pouvoirs publics.

Ces actions ont été reconduites en 2010 et complétées par la présence du Groupe IRCEM sur des opérations d'envergure nationale que sont le train de l'égalité des chances, le train Alzheimer et la tournée de notre Bus.

L'IRCEM Mutuelle et l'IRCEM Prévoyance ont poursuivi leurs démarches préparatoires aux nouvelles règles communautaires Solvency II. C'est pourquoi la Commission de Gouvernance a poursuivi ses travaux pour optimiser le fonctionnement des institutions. Les statuts de l'Institution de Prévoyance ont ainsi été revus.

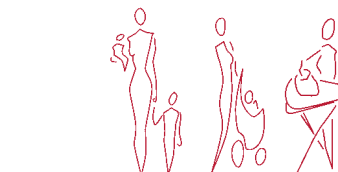
En ce qui concerne le domaine retraite, l'Institution réalise son programme GEF qui sera en production fin 2010. Il représente le savoir-faire de l'IRCEM; à savoir la gestion des cotisations et des carrières dédiées aux emplois de la famille en s'appuyant sur son partenaire l'ACOSS. Ce programme s'inscrit dans le projet Usine Retraite de l'Agirc et l'Arrco.

Les réformes prévues de la retraite, de la dépendance et Solvency II accélèrent la recomposition du monde de la protection sociale. C'est dans ce sens que le Groupe IRCEM décide de muter en groupe complexe, c'est-à-dire créer une association sommitale. Cette évolution nous permettra de continuer à améliorer et à élargir les services et produits que nous proposons.

Jean-Charles GROlLEMUND
Directeur Général du Groupe IRCEM.

Groupe IRCCEM

Les valeurs



Le Groupe IRCCEM est reconnu pour la qualité de ses services et l'étendue de son offre. C'est un Groupe agile, au réseau étendu, qui conforte sa position de leader dans la protection sociale durable à destination des services à la personne. Cette raison d'être se traduit au niveau stratégique par la valeur performance déclinée autour de trois axes.

Performance clients :

Pour reprendre le concept de l'économiste Michèle DEBONNEUIL, le groupe IRCCEM se doit d'accompagner le développement du secteur des services à la personne et être le catalyseur de son émergence vers le quaternaire. L'ère quaternaire se caractérise par la production de services intégrant des biens.

C'est dans cette optique que le portail www.ircem.com s'est enrichi de la mise à disposition du RAP (Relevé Actualisé de Points) et de l'axe prévention avec notamment le lancement du module PSC1 (Prévention Secours Civiques). Ceci renforce le Groupe IRCCEM dans sa position de lieu d'identité pour les acteurs travaillant dans le secteur des services à la personne.

A l'instar de 2008, la tournée 2009 du Bus IRCCEM, nous a permis d'aller à la rencontre de nos clients afin de mieux les connaître et de leur prodiguer une information de proximité. La notoriété du Groupe IRCCEM auprès de nos clients et des pouvoirs publics s'en est ainsi trouvée renforcée.

Performance Entreprise :

En 2009, la démarche de BSC (Balanced Scorecard) ou Tableau de bord prospectif s'est renforcée. Ce qui a permis de revoir la cartographie des processus et d'accentuer le pilotage au niveau du Comité de Direction par la mise en place de Comité de Direction Performance mensuel.

A partir de la BSC et selon les 3 axes déclinés, un plan d'amélioration a pu être dégagé pour l'ensemble des activités du Groupe. La démarche de progrès, en cohérence avec la stratégie, s'articule autour de 3 axes :

- **Renforcer la qualité** des produits proposés par les Institutions du Groupe et maintenir leur conformité réglementaire, en optimisant les coûts.
- **Accroître la satisfaction** des clients en respectant leurs attentes premières et en anticipant leurs futures attentes par une gamme élargie de services et produits.
- **Internaliser et développer les savoir-faire** et compétences clés nécessaires à la performance ciblée, intégrer les outils de pilotage et de progrès en continu dans les actes du management.

Performance Salariés :

Des salariés compétents et volontaires, organisés dans des processus rationnels, permettent d'optimiser la création de valeur dans une entreprise.

2009 est riche en réalisations. Nous avons ainsi notamment mis en œuvre l'avenant 9 à la convention collective des salariés des institutions de retraite complémentaires – convention de rattachement de tous les salariés du Groupe.

Elle s'est traduite par :

- La classification de 62 emplois.
- Le positionnement de l'ensemble des collaborateurs dans la grille de classification.
- La tenue de 7 commissions de suivi et 2 commissions de recours.
- La signature d'un accord d'entreprise le 26 juin 2009.

La mobilité interne s'est traduite en 2009 par 75 changements : 23 mobilités latérales et 52 mobilités verticales.

Groupe IRCEM

L'organisation

Tout en affirmant son indépendance, le **Groupe IRCEM** s'appuie sur un **réseau de partenaires** pour assurer ses missions.

Le Conseil d'administration du Groupe IRCEM au 1^{er} janvier 2010

Fonction	Prénom	Nom	Organisation
Présidence	France	GROLIN	FEPEM
Vice-Présidence	Monique	POTELET	FO
Administrateurs	Thibaut	BRODIN	FEPEM
	Emilie	CROS	FO
	Renée	DECHENE-COTILLON	CFTC
	Suzanne	EYMEOD	FEPEM
	Guy	FROELICHER	FEPEM
	Jacqueline	GERVAIS	CGT
	Danielle	GILLOT	CFTC
	Jean-Hubert	DE KERSABIEC	FEPEM
	Marie-Anne	LOQUAIS	CFDT
	Annie	LUGEZ	FEPEM
	Danièle	MARECHAL	CFDT
	Brigitte	PEROL	FEPEM
	Patrick	SCHAEPELYNCK	FEPEM
	Annick	SIBILLE	CGT

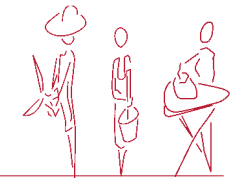


Sabrina D. responsable du pôle développement et innovation sociale, Direction des Ressources Humaines.

Les partenaires du Groupe IRCEM

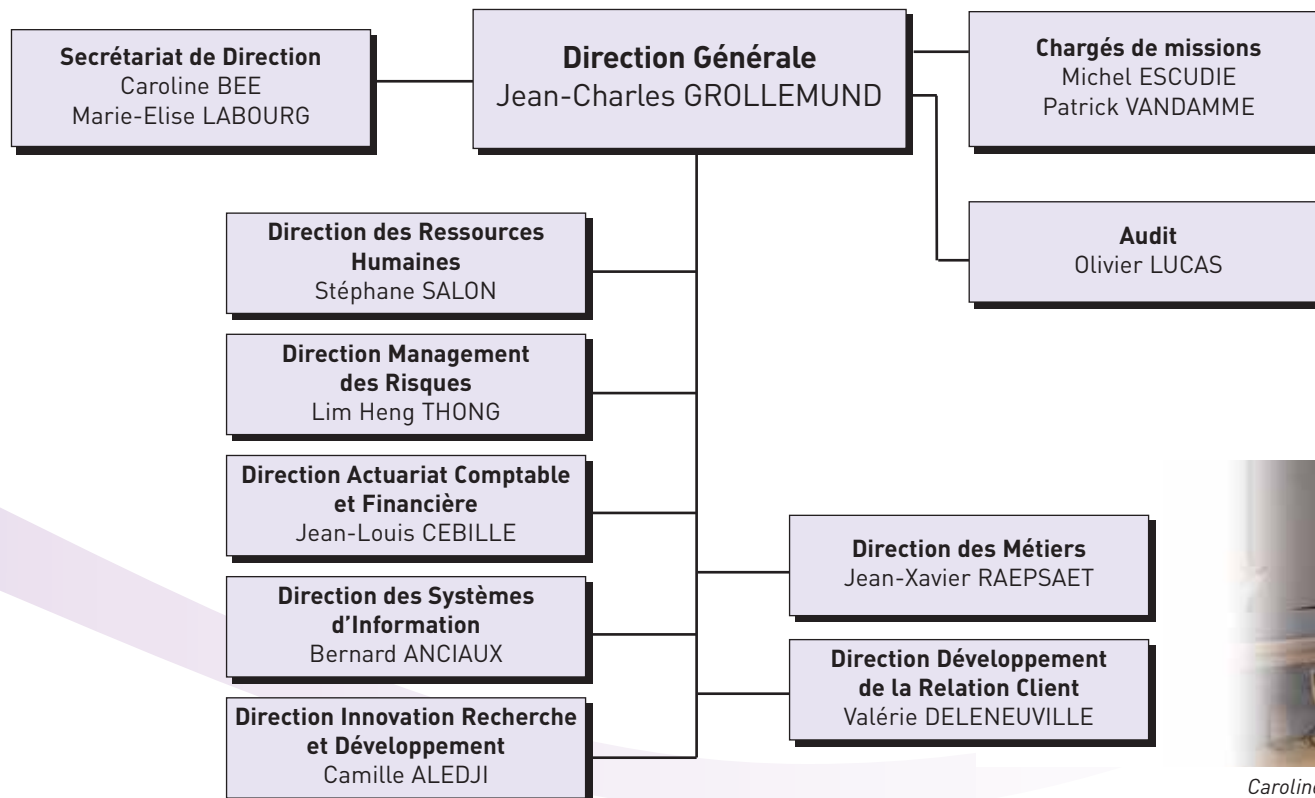
Afin d'assurer ses missions, le Groupe IRCEM s'appuie sur un réseau de partenaires tout en affirmant son indépendance.

ACOSS - URSSAF	Ils assurent pour l'IRCEM Retraite et l'IRCEM Prévoyance l'appel et le recouvrement des cotisations obligatoires auprès des particuliers employeurs.
ANSP	Agence Nationale des Services à la Personne. Le Groupe IRCEM fournit à l'ANSP les données statistiques du Particulier Employeur.
AGFF	IRCEM Retraite assure le recouvrement amiable et contentieux des cotisations pour l'AGFF.
CNAV - CRAM - CNAF	Elles traitent les données sociales des déclarations et transmettent à l'IRCEM Retraite les informations nécessaires au report au compte retraite des salariés.
CNCESU - Centre Pajemploi	Centres de traitement du CESU et de la PAJE qui prennent en charge le recouvrement des cotisations obligatoires auprès des particuliers employeurs.
CNP / SCOR	Réassureurs d'IRCEM Prévoyance et d'IRCEM Mutuelle.
Dom Plus	Gère le service IRCEM PLUS pour les allocataires et les actifs.
FEDERIS	Gère des Fonds de placement à long terme.
GIPS	GIE Informatique permettant la gestion informatique de la retraite.
Groupe Malakoff Médéric	IRCEM Mutuelle lui délègue la gestion des prestations de soins-santé et propose son produit Avenir Epargne Retraite.
IFEF	Institut Fepem des Emplois Familiaux.
Pro-BTP Finances	Gère le fonds IRCEM-Dynamique.
Psy	Assure l'accompagnement psychologique des assistants maternels.
SOLAREH	Assure l'accompagnement psychologique des salariés du particulier employeur (Service Posaction).



Le Groupe IRCEM : être entreprenant et apprenant, et donc agile.

L'organisation du Groupe IRCEM est marquée par une véritable cohérence inter et intra directions. Ce système de management unique et fluide permet une transversalité nécessaire, essentielle à une souplesse d'adaptation.



Depuis 1973, le Groupe IRCEM accompagne la mutation du secteur des services à la personne et des emplois de la famille notamment par la gestion de la retraite complémentaire et des accords de Prévoyance Obligatoire des salariés et des assistants maternels du particulier employeur.



Caroline M. gestionnaire clients courriers, Direction de la relation client.

Groupe IRCEM

L'organisation

L'association Groupe IRCEM

Elle a pour objet de définir, en liaison étroite avec ses membres, les grandes orientations politiques du Groupe, notamment liées à son développement. Elle a également pour objet de réaliser tout ou partie des opérations de gestion et d'administration de ses membres associés. Ses activités recouvrent notamment la gestion du personnel et des moyens matériels mis en commun, comme l'informatique.

Le Groupe IRCEM est constitué de 3 institutions

IRCEM Retraite, créée en 1973, gère la retraite complémentaire des salariés employés au service de particuliers et des familles (salariés du particulier employeur, salariés d'associations ou d'entreprises de services à la personne). Elle est membre de la Fédération Agirc-Arrco.

IRCEM Prévoyance propose des garanties de prévoyance collective : Garantie maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident dans le cadre de la convention collective des salariés du particulier employeur ou à titre facultatif. Garantie maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident dans le cadre de la convention collective des assistants maternels du particulier employeur (depuis le 1^{er} janvier 2005) ou à titre facultatif.

IRCEM Mutuelle propose des garanties individuelles spécialement étudiées pour les employés de la famille (actifs ou retraités) et leurs employeurs.

Les activités qui bénéficient des dispositions du Plan BORLOO

Certaines activités sont effectuées exclusivement à domicile :

- entretien de la maison et travaux ménagers,
- petits travaux de jardinage,
- prestations de petit bricolage dites "hommes toutes mains",
- garde d'enfant à domicile,
- soutien scolaire et cours à domicile,
- assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux,
- assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété,
- garde malade à l'exclusion des soins,
- assistance informatique et Internet à domicile,
- soins et promenades d'animaux domestiques, pour les personnes dépendantes,
- soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes, coiffure, et soins,
- gardiennage et surveillance temporaire, à domicile, de la résidence principale et secondaire,

- assistance administrative à domicile,
- préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- aide aux aidants familiaux,
- audit éco-habitat,
- prévention de la vie courante au domicile,
- assistance informatique à distance
- soutien scolaire de mini groupe dans des zones urbaine sensible

D'autres activités sont réalisées en dehors du domicile :

- livraison de repas à domicile,
- collecte et livraison à domicile de linge repassé,
- aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement,
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives,
- accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante),
- livraison de courses à domicile.

Liste des activités mentionnées à l'article L7231-1 du code du travail



Daniel G. chargé de relation clients transverse, Direction Développement de la Relation Client.



Pour qui travaille le Groupe IRCEM ?

Les clients employeurs :

Le Particulier Employeur :

Toutes les personnes qui emploient, à titre privé et à but non lucratif, des salariés exerçant des activités effectuées à leur domicile ou exercées hors de leur domicile et énumérées dans le décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005, sont particuliers employeurs. Le particulier employeur n'est pas une entreprise.

Leur inscription à l'IRCEM se fait par l'intermédiaire des Centres de gestion de l'ACOSS dès la déclaration d'embauche au CNCESU ou au Centre Pajemploi pour l'emploi des gardes d'enfants à domicile et des assistantes maternelles.

Pour simplifier la gestion administrative des particuliers employeurs, l'IRCEM a délégué, depuis le 1^{er} janvier 2005, aux Centres de gestion de l'ACOSS le recouvrement complet des cotisations de retraite complémentaire Agirc-Arrco et des accords de prévoyance collective obligatoire.

Les volets sociaux CESU et Pajemploi peuvent être effectués par Internet :

Pour le CESU : www.cesu.urssaf.fr,
pour la PAJE : www.pajemploi.urssaf.fr.

Pour les employeurs qui utilisent encore la DNS via les URSSAF : www.urssaf.fr.

Les services mandataires :

Les particuliers employeurs peuvent confier la gestion administrative de leurs salariés au **service mandataire** d'une association ou d'une entreprise privée de services à la personne.

Ce service effectue pour eux diverses activités définies par contrat, qui vont de la recherche du salarié jusqu'à la déclaration sociale et au paiement des salaires et des cotisations. Le particulier reste "particulier employeur" au regard des obligations légales définies par la Convention collective et le droit du travail.

Les associations prestataires :

Il s'agit d'associations à but non lucratif employant des salariés qu'elles mettent à disposition des particuliers dans le cadre d'une prestation de services.

L'association doit avoir reçu l'agrément L 129-1 du code du travail pour que les particuliers bénéficient des mesures fiscales prévues par le Plan BORLOO.

Les salariés exerçant des activités visées par le Plan BORLOO, employés par les associations prestataires de services à la personne relèvent du Groupe IRCEM pour la retraite complémentaire Agirc-Arrco.

La déclaration et le paiement des cotisations sociales doivent être adressés à l'IRCEM Retraite.

Pour simplifier leur gestion administrative, elles peuvent utiliser le portail Net entreprise : www.net-entreprises.fr.

Il permet d'opérer les déclarations sociales et le paiement des cotisations pour l'ensemble des organismes sociaux, y compris pour les contrats facultatifs de prévoyance collective souscrits auprès de l'IRCEM Prévoyance.

Les entreprises privées de services à la personne :

Ces entreprises emploient des salariés qu'elles mettent à disposition de leurs clients dans le cadre d'une prestation de services.

L'entreprise doit avoir reçu l'agrément L 129-1 du code du travail, pour que ses clients bénéficient des mesures fiscales prévues par le Plan BORLOO.

Tous les salariés des entreprises privées de services à la personne relèvent du Groupe IRCEM.

Pour simplifier leur gestion administrative, elles peuvent utiliser le portail Net entreprise : www.net-entreprises.fr.

Il permet d'opérer les déclarations sociales et le paiement des cotisations pour l'ensemble des organismes sociaux, y compris pour les contrats facultatifs de prévoyance collective souscrits auprès de l'IRCEM Prévoyance.

Les clients salariés :

- employé de maison,
- assistant maternel,
- garde d'enfants à domicile,
- assistant de vie pour personne dépendante,
- dame de compagnie,
- homme toutes mains,
- garde malade,
- nurse,
- jardinier,
- gouvernante,
- secrétaire particulier, assistant administratif,
- garde du corps,
- répétiteur à domicile,
- enseignant de cours particulier à domicile,
- repasseuse,
- lingère,
- gardien de propriété,
- coach sportif à domicile,
- famille d'accueil pour personnes âgées ou handicapées,
- accompagnateur,
- maître d'hôtel,
- cuisinier,
- chauffeur,
- pilote, skipper
- ...

Tous les salariés employés directement par des **particuliers employeurs** et des **services mandataires** (cadre de l'emploi direct), ou mis à disposition de particuliers par des **associations prestataires** et des **entreprises privées de services à la personne** relèvent du Groupe IRCEM.



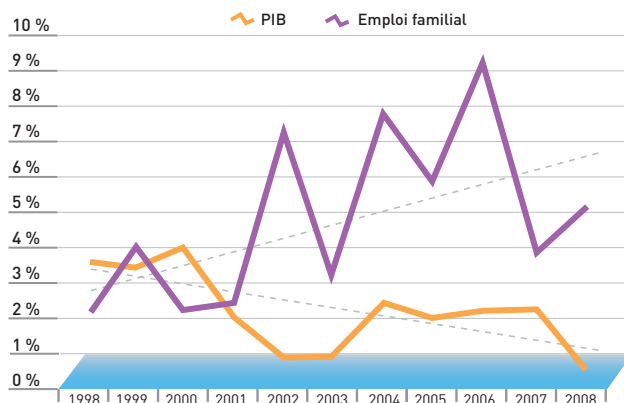
Isabelle F. assistante achats,
Direction Management des Risques.

Groupe IRCEM

L'emploi familial résiste

Le secteur des services à la personne est l'un des rares secteurs qui connaît une croissance dynamique. La croissance en volume de l'activité des employés familiaux ne cesse d'augmenter et est deux fois plus forte que celle du PIB, qui au contraire connaît une tendance à la baisse depuis les années 90 jusqu'à aujourd'hui. Cet écart est particulièrement important en 2008 : alors que le PIB (en volume) stagne, la masse salariale (en volume) des emplois familiaux progresse de 5%.

Taux de croissance en volume du PIB et du secteur de l'emploi familial



Pourtant, le secteur est sensible à la conjoncture économique : toute variation du PIB d'1 point entraîne une variation de même sens de plus de 4 points de l'activité du secteur (en terme de masse salariale).

Pourquoi la période de récession économique ne se fait-elle pas plus ressentir dans le secteur des services à la personne ?

Pour une raison principale : le développement du secteur est freiné par une pénurie de main-d'œuvre. En période de récession économique, la concurrence pour attirer les salariés se fait moins vive

et les problèmes de recrutement se font moins sentir : l'augmentation d'1 point du nombre de chômeuses (l'activité des services à la personne étant très féminisée) entraîne une augmentation de 0,7 point de l'activité des employés familiaux.

Les effets négatifs d'une récession sur la demande, voire d'une crise économique sont donc plus que compensés par un effet positif sur l'offre de travail. Cet effet contra-cyclique, que connaissent tous les secteurs qui ont des difficultés à embaucher, explique pourquoi le secteur des services à la personne résiste bien en période de crise économique.

Plus classiquement, le secteur des services à la personne est sensible au niveau des salaires. Dans un secteur où le travail est le seul facteur de production, le niveau des salaires est un déterminant important dans la prise de décision des particuliers de faire appel ou non à un salarié à domicile. Toute augmentation d'1 point du SMIC handicape la croissance du secteur des employés familiaux de 2 points. La modération salariale en période de crise économique favorise donc la croissance du secteur.

Concernant la garde d'enfants, une augmentation d'1 point des allocations en faveur de ce mode de garde accroît la croissance du secteur des employés familiaux de 0,1%. La PAJE, majorée par rapport à l'ancienne AGED, continue de soutenir la croissance du secteur : toute augmentation d'1 point de cette prestation contribue à hauteur de 0,5 point à la croissance de l'activité de garde d'enfants.

Enfin, la politique économique influence fortement la croissance du secteur. Le plan de développement des services à la personne Version 2 a maintenu les avantages fiscaux pour l'emploi d'un salarié à domicile. La constance de cette politique participe à la construction d'un environnement stable favorable au développement de ces services. La remise en cause des avantages fiscaux ferait entrer ce secteur dans une période de turbulences durable.



Particuliers Employeurs au 2^{ème} trimestre 2009 en nombre

	2T2008	2T2009	Evolution
Particuliers DNS hors garde d'enfants à domicile	469 296	416 772	-11,19%
Particuliers DNS garde d'enfants à domicile	18 435	8 601	-53,34%
Particuliers CESU	1 525 660	1 603 268	+5,09%
Particuliers PAJE	57 522	69 196	+20,29%
Sous-total Particuliers	2 070 913	2 097 837	+1,30%
Assistants Maternels DNS	80 753	36 759	-54,48%
Assistants Maternels PAJE	702 541	779 623	+10,97%
Sous-total Assistants Maternels	783 294	816 382	+4,22%
Autres emplois familiaux	17 990	17 570	-2,33%
Total Particuliers Employeurs	2 872 197	2 931 789	+2,07%

Les Salariés de Particuliers Employeurs en nombre

	2T2008	2T2009	Evolution
Particuliers DNS hors garde d'enfants à domicile	310 779	282 047	-9,25%
Particuliers DNS garde d'enfants à domicile	19 191	8 951	-53,36%
Particuliers CESU	759 831	794 468	+4,56%
Particuliers PAJE	57 012	68 391	+19,96%
Sous-total Particuliers	1 025 896	1 051 134	+2,46%
Assistants Maternels DNS	62 647	30 788	-50,85%
Assistants Maternels PAJE	276 222	289 133	+4,67%
Sous-total Assistants Maternels	283 080	292 067	+3,17%
Autres emplois familiaux	12 230	11 576	-5,35%
Total des salariés	1 321 206	1 354 777	+2,54%

L'emploi direct en chiffres au 2^{ème} trimestre 2009

Nombre d'heures déclarées

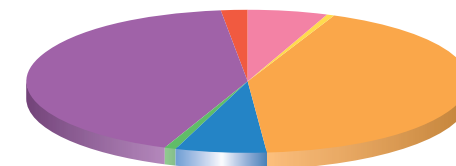
	2T2008	2T2009	Evolution
Particuliers DNS hors garde d'enfants à domicile	41 025 221	36 652 870	-10,66%
Particuliers DNS garde d'enfants à domicile	3 399 512	1 567 764	-53,88%
Particuliers CESU	86 284 536	89 811 975	+4,09%
Particuliers PAJE	14 274 691	16 073 347	+12,60%
Total Particuliers Employeurs	144 983 960	144 105 956	-0,61%

Masse salariale soumise à cotisations en Euros

	2T2008	2T2009	Evolution
Particuliers DNS hors garde d'enfants à domicile	407 837 303	370 274 880	-9,21%
Particuliers DNS garde d'enfants à domicile	31 453 343	14 822 546	-52,87%
Particuliers CESU	963 430 941	1 034 170 718	+7,34%
Particuliers PAJE	1 137 953 186	1 59 736 795	+15,79%
Sous-total Particuliers	1 540 674 773	1 579 004 939	+2,49%
Assistants Maternels DNS	44 812 858	20 108 203	-55,13%
Assistants Maternels PAJE	914 105 574	1 028 909 073	+12,56%
Sous-total Assistants Maternels	958 918 432	1 049 017 276	+9,40%
Autres emplois familiaux	44 792 029	44 789 907	00%
Total Particuliers Employeurs	2 544 385 234	2 672 812 122	+5,05%

Le développement du secteur est freiné par une pénurie de main-d'œuvre.

Masse salariale soumise à cotisations

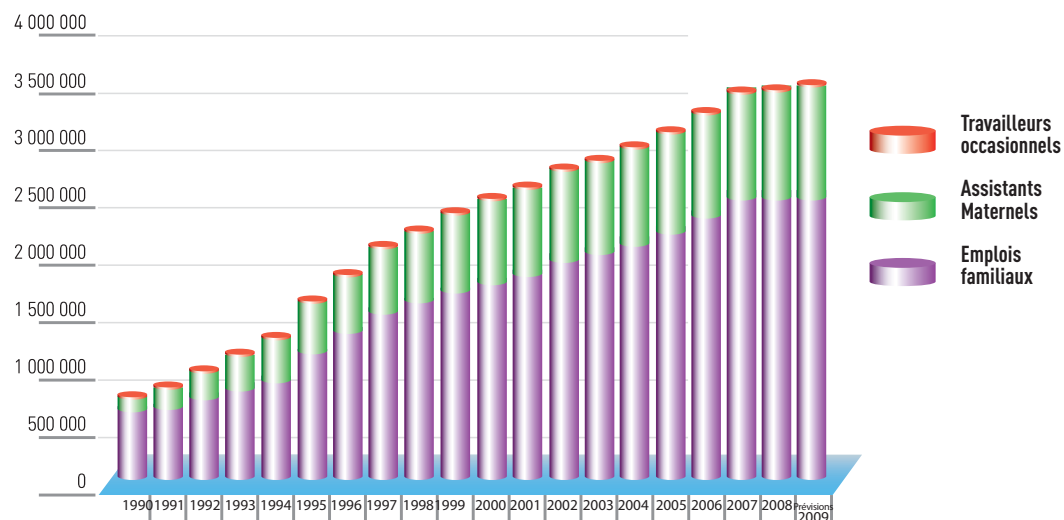


- Particuliers DNS hors garde d'enfants à domicile
- Particuliers DNS garde d'enfants à domicile
- Particuliers CESU
- Particuliers PAJE
- Assistants Maternels DNS
- Assistants Maternels PAJE
- Travailleurs occasionnels

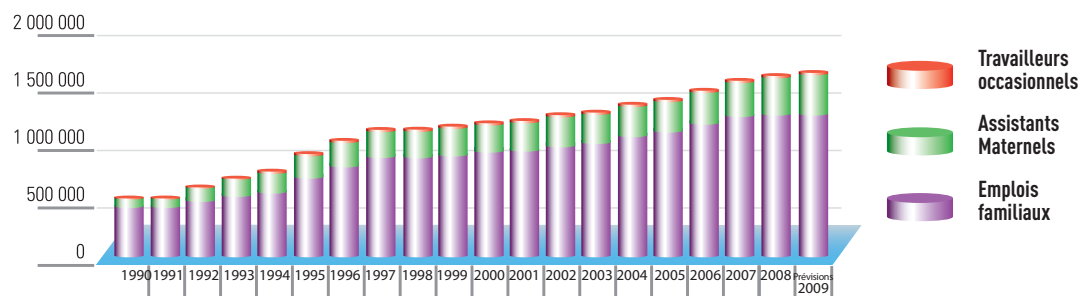
DNS : Déclaration Nominative Simplifiée
CESU : Chèque Emploi Service Universel
AGED : Allocation de Garde d'Enfants à Domicile
PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

Groupe IRCEM

Evolution du nombre de Particuliers Employeurs



Evolution du nombre de Salariés de Particuliers Employeurs



Les emplois de la famille en chiffres...

L'emploi direct en 2008 et prévisions 2009 (données annuelles)

Annuel 2008			
	Nombre d'employeurs	Nombre de salariés dédoublonné	Masse salariale
CESU	1 863 815	1 004 251	3 724 044 182 €
DNS (hors AGED)	597 851	405 341	1 582 735 782 €
Garde d'enfants à domicile DNS	21 658	26 235	116 174 458 €
Garde d'enfants à domicile PAJE	73 039	90 047	535 890 311 €
Autres emplois familiaux	26 152	16 581	174 981 465 €
Sous-total Emplois familiaux	2 582 515	1 376 206*	6 133 826 198 €
Assistants Maternels DNS	101 498	75 363	157 434 148 €
Assistants Maternels PAJE	869 670	303 325	3 547 543 598 €
Sous-total Assistants Maternels	971 168	309 506*	3 704 977 746 €
Total Appel indirect	3 553 683	1 685 712	9 838 803 944 €

* dédoublonnés

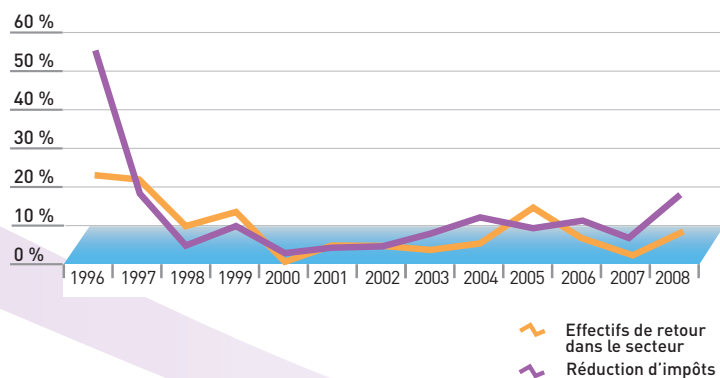
Annuel 2009 Prévisions			
	Nombre d'employeurs	Nombre de salariés	Masse salariale
Emplois familiaux	2 602 142	1 384 876	6 201 298 286 €
Assistants Maternels	1 036 333	326 745	4 018 418 863 €
Total Appel indirect	3 638 475	1 711 621	10 219 717 149 €



Les réductions d'impôt favorisent la lutte contre le travail non déclaré

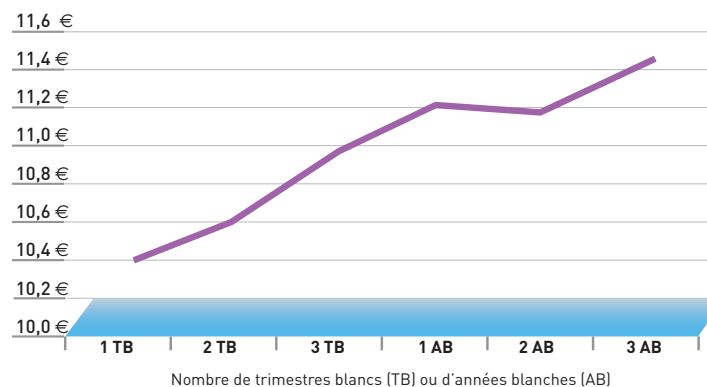
En 2008, 200 000 salariés de particuliers employeurs ont repris leur activité après une interruption de travail d'un an en moyenne. Ces reprises d'activité sont sensibles aux réductions d'impôts : le taux de croissance de 20% de ces avantages fiscaux en 1997 a entraîné une augmentation similaire du nombre de salariés qui reviennent d'une période de rupture professionnelle. La quasi-stagnation des aides fiscales au début des années 2000 a fortement diminué l'importance de ces reprises d'activité. Leur forte progression en 2008 de 20% a entraîné une augmentation de près de 10% des salariés de retour sur le secteur.

Taux de croissance des réductions d'impôt et des effectifs salariés de retour d'une période d'interruption professionnelle



Paradoxalement, les taux de salaire sont d'autant plus élevés que la rupture professionnelle est longue : le taux de salaire d'un salarié de particulier employeur qui a interrompu son activité un trimestre est de 10,40 € ; après une interruption de un an, il est de 11,20 € ; après 3 ans d'absence, il est rémunéré 11,40 € de l'heure.

Salaire horaire selon la durée de rupture professionnelle



L'absence d'effets négatifs d'un arrêt de travail, même long, sur le salaire, laisse à penser que ces salariés n'ont pas réellement arrêté leur activité professionnelle mais que leur employeur ne les a pas déclarés du fait de réductions d'impôts trop peu généreuses.

En tenant compte de ces effets, nous estimons qu'en 2008 un quart des créations d'emplois permis par les mesures de réductions d'impôts résultent de la déclaration d'activité préalablement dissimulée.



Groupe IRCHEM

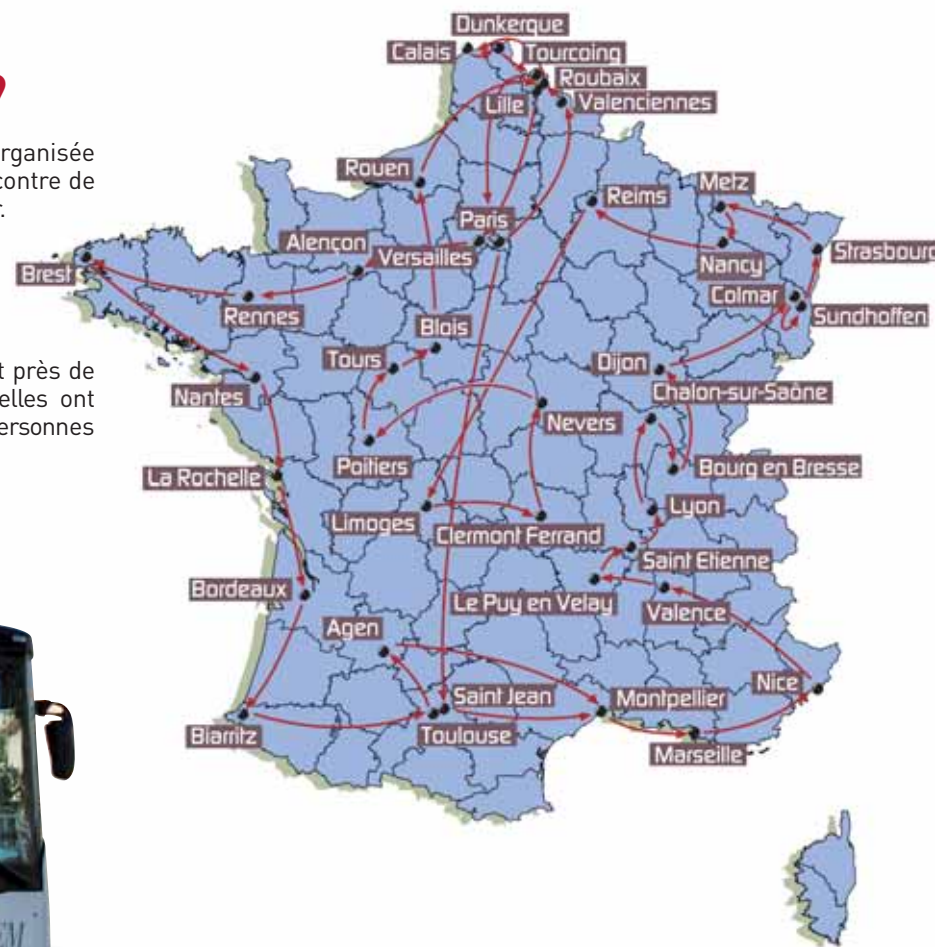
Les faits marquants

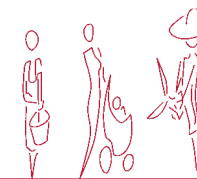
Le Bus IRCHEM : la tournée 2009

La tournée 2009 du Bus IRCHEM, à l'instar de celle organisée fin 2008, a permis au Groupe IRCHEM d'aller à la rencontre de son public afin de mieux le connaître et de l'informer.

Cette démarche permet de renforcer sa notoriété non seulement auprès de ses clients mais aussi de l'ensemble des populations concernées et des pouvoirs publics.

Lors des 42 villes étapes de la tournée 2009, ce sont près de 6 400 personnes qui ont été reçues. 3 750 d'entre elles ont bénéficié d'un entretien personnalisé et près de 2 200 personnes ont assisté aux mini-conférences.





Contribuer à l'information de nos clients.

Les clients du Groupe IRCCEM qui viennent à la rencontre du Bus IRCCEM lors de l'une de ses étapes peuvent assister à des mini-conférences. Leurs thématiques sont choisies pour répondre à leurs attentes. Elles sont organisées en collaboration avec des organismes comme l'IFE (Institut Fepem de l'emploi Familial) ou encore Pôle emploi. Chacune d'entre elles traite d'un sujet spécifique.

Comment et pourquoi partir en formation ? Cette mini-conférence présente aux participants les formations mises en place par l'Institut FEPEM de l'Emploi Familial qui leur permettent d'aller plus loin dans la pratique de leur métier.

La Formation Ouverte et A Distance. Cette mini-conférence expose une solution simple et pratique permettant aux salariés du secteur de se former à leur rythme depuis leur domicile tout en bénéficiant d'un suivi assuré par un tuteur accompagnateur.

Les Relais Assistants de Vie. Cette mini-conférence est destinée aux intervenants qui accompagnent des personnes dépendantes ou en perte d'autonomie au domicile d'un particulier. Ils y découvrent le fonctionnement et les apports des relais assistants de vie.

La maladie d'Alzheimer. Cette mini-conférence permet de connaître la maladie d'Alzheimer, de pouvoir agir et de répondre en professionnel aux questions de l'entourage.

La collaboration avec la famille et les professionnels. Cette mini-conférence s'adresse à la fois aux intervenants à domicile salariés et aux proches de personnes dépendantes qui accompagnent un parent âgé, un enfant handicapé ou un conjoint malade.

Des journées spéciales demandeurs d'emploi ainsi que des réunions destinées aux animateurs de relais assistantes maternelles sont aussi organisées.



Bourg en Bresse.

Lille.

Agen.

Bordeaux.

Groupe IRCEM

Les faits marquants

Le Groupe IRCEM à la rencontre et à l'écoute de ses clients.

Le Groupe IRCEM était présent à la troisième édition du Salon des Services à la Personne de Paris – Porte de Versailles. En 3 ans, cet événement a su s'imposer comme une référence nationale. C'est un lieu unique qui rassemble tous les acteurs du secteur.

Les 19, 20 et 21 novembre 2009, 20 000 visiteurs, particuliers et professionnels, sont venus découvrir les offres des 250 exposants présents sur le salon.

Le Groupe IRCEM, partenaire prestige du salon, avait mis en place deux espaces. Le premier, d'une superficie de 38m² a permis au public de se renseigner sur leurs droits en matière de

Protection Sociale. Le stand IRCEM était quant à lui dédié au Bus IRCEM. Les visiteurs officiels n'ont pas manqué de s'y arrêter. C'est avec intérêt que Hervé NOVELLI, secrétaire d'Etat au commerce, à l'artisanat, aux petites et moyennes entreprises, au tourisme, aux services et à la consommation, Laurent WAUQUIEZ, Secrétaire d'Etat à l'Emploi et Christian SAUTTER, Adjoint au maire de Paris, ont découvert le Bus IRCEM. Jean-Charles GROLLEMUND, Directeur Général du Groupe IRCEM, leur a exposé l'intérêt du Bus IRCEM ; un outil d'information de proximité qui, de par sa caractéristique mobile, peut aller aisément à la rencontre des salariés du secteur.

Les 27 et 28 mars 2009, le Bus IRCEM a fait étape au 1^{er} Salon des Service à la Personne de Méditerranée qui s'est tenu au parc Chaillot à Marseille. L'espace multimédias a permis de réaliser un test « utilisateur » du PSC1.



Le Bus IRCEM, salon des services à la personne de Paris.



Laurent WAUQUIEZ, Secrétaire d'Etat à l'Emploi, et Jean-Charles GROLLEMUND, Directeur Général du Groupe IRCEM.

Christian SAUTTER, Adjoint au maire de Paris, et Jean-Charles GROLLEMUND, Directeur Général du Groupe IRCEM.



Prévention et secours civique

Et le PSC1

Pour assurer une protection sociale efficace et pérenne, la prévention joue un rôle majeur. C'est pourquoi le Groupe IRCHEM a développé un outil permettant aux salariés de mieux connaître les risques et difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans l'exercice de leur métier.

Présentée en avant-première au salon des services à la personne de Paris, l'application en ligne « Prévention et secours civiques » a fait l'objet d'un lancement national à Saint-Jean (Haute-Garonne) le 27 novembre 2009 sous le haut patronage du Député Maire Gérard BAPT.

Disponible sur www.ircem.com, cette application d'apprentissage théorique des premiers secours civiques (de niveau 1) permet :

- de prévenir les salariés des potentiels risques professionnels liés à leur activité,
- d'inciter les salariés à adopter une démarche citoyenne préventive, notamment auprès des personnes dont ils ont la responsabilité,
- de préparer et de motiver les salariés à suivre une formation pratique d'acquisition des gestes d'urgence en leur offrant des bases théoriques.



*Hervé NOVELLI,
Secrétaire d'Etat au commerce.*



*Gérard BAPT, Député Maire,
et Jean-Charles GROLLEMUND,
Directeur Général du Groupe IRCHEM.*



*Stand du Groupe IRCHEM,
salon des services à la personne de Paris.*

IRCEM Retraite

Les faits marquants

IRCEM + : des retraités écoutés, conseillés et accompagnés.

Le quatrième trimestre 2009 est marqué par la mise en place du service IRCEM + pour les allocataires du Groupe IRCEM. En appelant le 0810 210 013 (n° azur, coût d'un appel local), ils entrent en communication avec un conseiller. Une véritable relation personnalisée se met alors en place.

Financé par le fonds d'action sociale de l'IRCEM Prévoyance, IRCEM + est un service gratuit d'écoute et d'orientation. Il accompagne notamment les retraités du Groupe IRCEM dans leurs démarches administratives et leur prodigue des conseils pour les aider à faire face aux

difficultés du quotidien. Si l'allocataire le désire, il peut être rappelé tout au long de ses démarches.

En 2009, 10 000 personnes ont ainsi contacté IRCEM +. Les appelants, d'une moyenne d'âge de 66 ans, sont des femmes à 91 %. 46% des questions portent sur les droits et aides financières, le sujet principal étant le CESU préfinancé. 38% des questions nécessitent une réorientation vers l'IRCEM, essentiellement vers le service d'Action sociale.

Fort de ce succès vis-à-vis des retraités, au 3^{ème} trimestre 2010, ce service sera ouvert à nos membres participants.

Le service IRCEM + est assuré par la société DOM PLUS. Créée en mai 2000 par le Groupe Initiative, DOM PLUS a construit sa notoriété autour de sa signature « Priorité à la Personne ». Sa légitimité repose sur son savoir-faire spécifique : être à la relation et à la connaissance des attentes de la personne.

Chiffres clés IRCEM Retraite

Cotisations	2008	2009	Evolution
Allocations versées	432,76 M€	477,21 M€	+ 10,27 %
Nombre d'allocataires	542 984	565 766	+ 4,20 %
Montant moyen trimestriel d'une pension	212,73 €	219,86 €	+ 3,35 %
Cotisations annuelles retraite dues	738,1 M€	837,94 M€	+ 13,53 %
Prestations d'action sociale	5,70 M€	7,6 M€	+ 33,33 %
Charges de gestion courante	31,75 M€	37,7 M€	+ 18,74 %
Dotations de gestion ARRCO sur compte de gestion	29,45 M€	31,22 M€	+ 6,01 %
Charges de gestion	4,30 %	4,50 %	+ 4,63 %
Versements à la compensation	273,63 M€	297,11 M€	+ 8,58 %
Effectif de l'IRCEM Retraite (ETP)	329,73	321,81	- 2,40 %



Article consacré à IRCEM + paru dans IRCEM infos, le magazine des allocataires du Groupe IRCEM.



Relevé Actualisé de Points (RAP) consultable sur www.ircem.com

www.ircem.com, le portail des emplois de la famille et des services à la personne, a pour objectif de **regrouper des contenus, des services et des informations pour contribuer à professionnaliser et dynamiser ce secteur**. Grâce à la mise en place d'un compte personnalisé via son inscription sur le site, le salarié peut entre autres **consulter ses remboursements complémentaires en cas d'accident de travail ou d'invalidité**.

C'est donc tout naturellement que le 24 septembre 2009 **www.ircem.com** a proposé un nouveau service aux clients du Groupe IRCCEM. En effet les 1 600 000 salariés en activité dépendant de l'IRCCEM Retraite peuvent depuis cette date consulter leur Relevé Actualisé de Points (RAP).

Ce document restitue l'ensemble des points de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO acquis au cours de la vie professionnelle dans le secteur privé.



www.ircem.com, rubrique Relevé Actualisé de Points.



IRCEM Prévoyance

Les faits marquants

L'IRCEM Prévoyance assure et gère depuis janvier 1999 l'accord collectif de prévoyance des Salariés du Particulier Employeur et depuis janvier 2005 l'accord collectif de prévoyance des Assistants Maternels du Particulier Employeur.

La politique Action sociale de l'IRCEM Prévoyance

Le conseil d'administration de l'IRCEM Prévoyance avait mené en 2007 une réflexion sur la mise en place d'une politique d'Action sociale qui a abouti à la création d'une commission d'Action sociale. 2008 fut l'année de sa mise en œuvre à partir des orientations proposées par la commission sociale. En 2009, celles-ci se traduisent par l'attribution d'aides individuelles et collectives.

Les aides individuelles

Comme les salariés du particulier employeur, les assistants maternels bénéficient depuis 2008 d'une aide et d'une écoute psychologique assurée par notre partenaire PSYA.

En 2009, ils ont été informés de ce service par l'intermédiaire des bulletins semestriels qu'ils ont reçus. La majeure partie des appels concerne la vie professionnelle. Le plus souvent l'entretien téléphonique permet à l'appelant de clarifier sa situation et donc de trouver un apaisement.

Chiffres clés IRCEM Prévoyance

Cotisations	2008	2009	Evolution
Accord obligatoire Salariés du Particulier Employeur	76,99 M€	82,68 M€	+ 7,39 %
Accord obligatoire Assistants Maternels du Particulier Employeur	81,94 M€	96,36 M€	+ 17,59 %
Garanties facultatives	8,35 M€	7,27 M€	- 12,93 %
Total cotisations	167,28 M€	186,31 M€	+ 11,37 %
Résultats			
Fonds Propres	217,20 M€	300,16 M€	+ 38,20 %
Provisions techniques	322,56 M€	363 M€	+ 12,51 %
Résultat de l'exercice	84,71 M€	82,96 M€	- 2,07 %
Ratio de marge de solvabilité	14,44	14,31	- 0,90 %

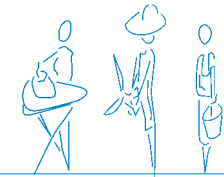
Les aides collectives

Au niveau des aides individuelles, la politique d'Action sociale se matérialise par :

- la participation aux frais de santé importants auxquels certains clients du Groupe IRCEM ont du mal à faire face,
- l'attribution de CESU Préfinancés. Pour en bénéficier, il faut que le client en activité, son conjoint ou un de ses enfants à charge soit bénéficiaire d'une allocation ou d'une reconnaissance relative au handicap.



Plaquette Action Sociale destinée aux clients en activité.



Une communication accrue

Tout comme le Bus IRCEM, les bulletins d'information destinés aux clients du Groupe IRCEM en activité permettent de les informer sur leurs droits en matière de protection sociale. Ainsi, pour la première fois, les salariés du particulier employeur et les assistants maternels ont reçu un bulletin en février et un second en septembre. Ce qui représente une volumétrie annuelle globale de **2 789 754 envois**.

Les éditions 2009 ont permis de renforcer la communication sur les garanties des accords nationaux de Prévoyance des salariés du particulier employeur et des assistants maternels du particulier employeur.



Les éditions 2009 des bulletins d'information des assistantes maternelles et des salariés du particulier employeur.

Une solidité financière renforcée

En 2009, l'IRCEM Prévoyance a renforcé sa solidité financière qui se traduit par une amélioration du niveau de couverture de ses engagements à près de 140% par rapport à une moyenne de 108% des acteurs (assureurs) du marché.

Par ailleurs, l'IRCEM Prévoyance couvre 15 fois sa marge de solvabilité par rapport à une moyenne de 4 pour les acteurs du marché.

IRCEM Mutuelle

Les faits marquants

L'IRCEM Mutuelle, dont la gestion est assurée par l'IRCEM Prévoyance, a acquis une bonne connaissance des métiers de la famille et de leurs besoins. Elle développe depuis plusieurs années des garanties innovantes et adaptées aux particularités de ces professions et de leurs retraités.

La garantie SANTE des remboursements concurrentiels

En mars 2009, le nouveau produit santé : « Garantie SANTE » est lancé. Il a été pensé pour répondre aux attentes des jeunes mais aussi de nouveaux retraités. Pour se faire, le cahier des charges de ce nouveau produit a été établi à l'issue d'une enquête menée auprès de 300 clients. Il propose 3 niveaux de garanties et des services d'assistance et d'information santé.

Dès son adhésion, le client peut bénéficier du remboursement de ses soins courants et ceci sans aucune carence.

Les montants de remboursements pour les lunettes, l'orthodontie, l'hospitalisation sont assez élevés et bien situés par rapport à la concurrence. Certains niveaux de garanties prévoient même un forfait pour les pédicures/podologues et les médecines douces.

Une plaquette porteuse de l'identité du Groupe IRCEM

La plaquette descriptive de la garantie SANTE, à l'instar des autres supports de communication du Groupe IRCEM, est porteuse de son identité. En effet ce support est illustré par des prises de vue mettant en scène les collaborateurs du Groupe IRCEM.

Cette démarche volontaire qui permet au Groupe IRCEM de se démarquer de la concurrence est motivée par la volonté de coller à la réalité de notre société. Les photographies mettent ainsi en scène des personnes issues de différentes communautés et cultures, à l'allure « vraie », proches des réalités d'appartenance et de diversité des clients du Groupe IRCEM.

Chiffres clés IRCEM Mutuelle

	2008	2009	Evolution
Cotisations vie			
Rupture du contrat de travail	3,13 M€	4,2 M€	+ 34,19 %
Frais d'obsèques	2,79 M€	3,33 M€	+ 19,35 %
Cotisations non vie			
Soins-santé	8,46 M€	8,42 M€	- 0,47 %
Décès accidentel	2,68 M€	3,05 M€	+ 13,81 %
Hospitalisation	1,06 M€	0,74 M€	- 30,19 %
Capital autonomie	0,06 M€	0,06 M€	- 5,00 %
Total cotisations	18,18 M€	19,80 M€	+ 8,91 %
Résultats			
Fonds Propres	6,99 M€	9,14 M€	+ 30,76 %
Provisions techniques	5,1 M€	6,62 M€	+ 29,80 %
Résultat de l'exercice	0,32 M€	2,14 M€	+ 568,75 %
Ratio de marge de solvabilité	5,18	6,16	18,92 %



Plaquette Garantie Santé.



Des garanties adaptées

Obsèques

Destinée aux actifs et aux allocataires clients du Groupe IRCEM, la garantie Obsèques permet de soulager ses proches de tout souci financier. La personne choisit un capital qui sera versé, le moment venu, au bénéficiaire désigné, quels que soient le lieu, la cause du décès et le montant des cotisations versées. Ce capital permet de financer les frais d'obsèques. Cette garantie peut être souscrite sans questionnaire médical.

Dépendance

Novatrice, la garantie "Capital Autonomie" prévoit le versement d'un capital en cas de dépendance totale ou même partielle.

Décès Accidentel

Cette garantie prévoit le versement d'un capital pour aider la famille de l'adhérent victime d'un accident. Un adhérent à la garantie Décès Accidentel peut souscrire en garantie complémentaire : la garantie "Complément Hospitalisation" afin de percevoir des indemnités forfaitaires en cas d'hospitalisation suite à un accident.

Hospitalisation Accidentelle

En adhérant à cette garantie le client bénéficiera des prestations suivantes en cas d'accident : le versement d'une indemnité journalière forfaitaire en cas d'hospitalisation + un capital invalidité permanente et totale + un capital décès accidentel.

Décès de l'Employeur

Cette garantie prévoit la substitution de l'IRCEM Mutuelle aux héritiers de l'employeur décédé pour répondre à leurs obligations légales, en versant l'indemnité de préavis et de licenciement directement au salarié et les charges sociales afférentes.

Hospitalisation de l'Employeur

La Convention Collective Nationale des Salariés du Particulier Employeur oblige l'employeur à maintenir le salaire de ses employés familiaux pendant son hospitalisation. L'IRCEM Mutuelle propose au Particulier Employeur une prestation couvrant le règlement du salaire de l'employé ainsi que toutes les charges sociales en cas d'hospitalisation.

Avenir Epargne Retraite

Cette garantie de la CMAV permet d'étendre la gamme des produits de l'IRCEM Mutuelle. Le bon taux de rendement des campagnes marketing sur ce produit prouve qu'il correspond bien aux besoins de nos adhérents.



Où rencontrer le Groupe IRCEM ?



• Siège social :

**261 avenue des Nations Unies
59672 Roubaix Cedex 1
Tél : 03.20.45.57.00
Fax : 03.20.45.57.01**

Nos sites Internet :

Votre site :

www.ircem.com

Le domaine internet du bus IRCEM :

<http://bus.ircem.com>

Le site institutionnel :

www.ircem.fr

• En région :

Agence Sud

*(Départements :
04.05.06.07.11.12.13.
20.26.30.34.48.66.83.84.81)
7 rue Gaston de flotte
Actipôle 12
13012 MARSEILLE
Tél : 04.91.88.13.05
Fax : 04.91.88.08.88*

Agence Sud / Ouest

*(Départements : 09.16.17.19.23.24.
31.32.33.40.46.47.64.65.82.87)
Immeuble TOURMALINE 2
6 rue Joule - ZI du Phare
33700 MERIGNAC
Tél : 05.56.55.96.11
Fax : 05.56.55.96.91*

Agence Centre / Est

*(Départements : 01.03.15.21.25.
38.39.42.43.63.69.70.71.73.74.90)
32 rue Neuve
69002 LYON
Tél : 04.72.77.02.05
Fax : 04.78.42.14.33*

Agence Nord / Est

*(Départements : 02.08.10.51.52.
54.55.57.59.60.62.67.68.80.88)
261 av. des Nations Unies
BP 149
59672 ROUBAIX
Tél : 03.20.45.49.32
Fax : 03.20.45.49.31*

Agence de Paris / Ile-de-France

*(Départements : 14.27.28.45.50.58.61.
75.76.77.78.89.91.92.93.94.95)
15 bis rue d'Abbeville
75010 PARIS
Tél : 01.48.74.57.24
Fax : 01.45.26.22.76*

Agence Ouest

*(Départements : 18.22.29.35.
36.37.41.44.49.53.56.72.79.85.86)
2 bd Babin Chevaye
44200 NANTES
Tél : 02.51.82.09.76
Fax : 02.51.82.09.92*